

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR : Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

Objet : Subvention en faveur du Téléthon

Exposé :

En 2023, comme chaque année, la Mairie de Saint-Rémy a décidé de se mobiliser au profit du Téléthon. Plusieurs actions ont été mises en place par les associations et les services municipaux permettant ainsi de collecter 5 727,95 €.

Pour la première fois, le Restaurant des Enfants a vendu 22,60€ de métaux (boîtes de conserves...) qui seront reversés au Téléthon sous la forme d'une subvention.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code du patrimoine.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE du versement d'une subvention de 22,60 € au profit du Téléthon, selon les modalités définies dans l'exposé ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

